

2. INDEMNITES DES ELUS

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 24 NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 3 NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 27	L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOZAC, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Matthieu PERONA, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le mardi vingt et un avril deux mille vingt-six.
---	---

Présent(e)s : Lauranne ALLIGIER, Anne-Claire ARGENSON, Mireille AUGHEARD, Pauline BATTESTI, Martine BESSON, Sylvette CARTIER, Béatrice CASTELLUCI, Jean-Claude CAZALS, Jean-Louis COSTE, Victor DUDZIAK, Laurent FASSONE, Alexandre FAURE, Elisabeth FREYSSINET, Sandra FRIEDLI, Adrien GIVERNAUD, Sylvie GRENIER, Clement MATALON, Jean-Luc MERCERON, Vincent OUSLATI, Matthieu PERONA, Aurélie PETIT, Arnaud PIVRY, Philippe POUPIN, Cécile VADOT

Représenté(e)s :

Edith GRIMBERG-MICHAUD REPRESENTEE PAR Martine BESSON
 Yves JAUQUÉN REPRESENTÉ PAR Matthieu PERONA
 Jean-Christophe ARNOULD REPRESENTÉ PAR Jean-Louis COSTE

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 063-216302455-20260427-26D02_DELIB_26-DE

Secrétaire de séance : Lauranne ALLIGIER

Conformément aux articles L. 2123-20 et suivants du C.G.C.T, il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées aux élus.

A noter que Monsieur le Maire renonce à son indemnité tant qu'il est rémunéré par son employeur actuel. L'indemnité sera mise en place dès le début de son détachement, c'est-à-dire à compter du 01^{er} septembre 2026.

A noter également que Monsieur Philippe POUPIN, Conseiller délégué, renonce à son indemnité

	TAUX PROPOSÉ	TAUX MAXIMUM POUR INFORMATION
LES ADJOINTS	15 %	23.32%
LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS	5 %	10 %

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé qui lui a été fait,

À 6 VOIX CONTRE ET 21 VOIX POUR

(Anne-Claire ARGENSON, Elisabeth FREYSSINET, Arnaud PIVRY, Clement MATALON, Lauranne ALLIGIER, Victor DUDZIAK)

✓ APPROUVE les taux ci-dessus

Secrétaire de séance
 Lauranne ALLIGIER

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour extrait conforme.

À Mozac,

Le Maire,



